



Défendons la recherche publique au
sein du Conseil Scientifique de
l'INSB



Votez pour le candidat SNTRS-CGT

Conseil scientifique de l'INSB
Georges LUTFALLA
Collège A

Vos élu.e.s aux Conseils scientifiques des instituts (CSI) combattent la politique qui pèse sur la recherche : précarité, concurrence, chasse aux appels d'offres, mutualisations sans objectif scientifique, poids de la bibliométrie, remise en cause de l'indépendance de la recherche. Elles et ils sont les garants de la transparence du fonctionnement et des décisions de ces conseils. Elles et ils tiendront informés les personnels.

Une situation de plus en plus critique pour la recherche publique et ses personnels

Tous les gouvernements qui se sont succédés depuis plus de 20 ans ont remis en cause le rôle décisif du CNRS comme organisme national de recherche. Toujours la même stratégie : Des UMR de plus en plus grosses, des décisions prises de plus en plus loin des acteurs de terrains, une soumission au pouvoir politique et aux entreprises via la réduction du rôle des organismes de recherche et des financements récurrents au profit de ceux sur appel d'offres. Rajoutant une nouvelle couche, la LPR votée en décembre 2020 en pleine période COVID déstabilise profondément la recherche publique. La résistance des personnels a certes empêché le démantèlement du CNRS et sa transformation en agence de moyens, mais pour combien de temps encore si nous n'agissons pas ?

Cette politique a imposé partout de grands regroupements sous forme de grandes universités de recherche pluridisciplinaire ou d'établissements expérimentaux universitaires appuyés sur les financements du PIA Idex ou Isites. Ainsi, les décisions en matière d'emploi, de budget, d'orientations scientifiques de ce type de site échappent progressivement aux organismes ! Le CNRS perd peu à peu ses prérogatives de politique scientifique. Avec les macronistes et leurs relais au conseil d'état, les mots changent le CNRS devrait devenir une « agence de programmes », vouée à l'implémentation de programmes nationaux de recherche décidés par le pouvoir politique via le PIA et l'ANR comme on l'a vu avec la mise en place des PEPR. Le CNRS deviendrait coordinateur de projet pour servir la sacro-sainte compétitivité des entreprises et du pays.

L'organisation de la recherche publique se calque de plus en plus sur celle de l'entreprise privée. Dans le cadre d'une permanente, les scientifiques doivent justifier leur existence par

leur capacité à décrocher des contrats. La créativité, l'audace, l'originalité ont fait place à la valorisation à court terme, au conformisme. Les champs scientifiques jugés à faibles enjeux sociétaux ou économiques sont marginalisés ; cf scandale du non financement des recherches sur les coronavirus. La précarité se généralise, détournant les jeunes des carrières scientifiques et fragilisant les collectifs de travail. Le CNRS a perdu 3000 postes de titulaires depuis 2005 !!!

Les Conseils scientifiques force de résistance et de propositions

Le SNTRS-CGT refuse de cantonner les instances scientifiques de la communauté à un rôle secondaire, faisant fi de leurs prérogatives statutaires. Il exige l'application des textes réglementaires qui leur confèrent un rôle d'expertise, de conseil, de prospective auprès de la Direction du CNRS et des instituts. Pour le SNTRS-CGT, ces instances doivent être des lieux de débat des orientations scientifiques, d'investigation sur les grandes questions qui touchent la communauté (emploi, métiers, financements, orientations de la recherche au sein des instituts et à l'international). Elles doivent être des instances déterminées à porter une recherche publique exigeante et indépendante, menée par des personnels attachés à la qualité de leur métier. Elles peuvent même, comme lors de la réunion plénière du comité national en 2019, porter les demandes de la communauté nationale pour une autre politique de la recherche.

L'engagement des élu.e.s SNTRS-CGT

La discussion sur la politique scientifique doit se mener aux CS et CSI, en liaison avec les sections du Comité national et les laboratoires. Le lien entre CSI et CS doit devenir permanent et incontournable et contribuer à l'unité préservée du CNRS. La politique de « niche » de la direction du CNRS, dans un contexte de baisse des budgets récurrents, conduit à la fermeture, au regroupement ou la réorientation d'unités. Les avis des sections et des conseils scientifiques sur l'ensemble des créations et des fermetures d'unités doivent être pris en compte par les directions. Elles et ils agiront pour

- Les respect du travail des sections du Comité National
 - Développer l'emploi scientifique, technique et administratif
 - Maintenir et développer l'ensemble des champs scientifiques
 - Favoriser l'émergence de nouvelles thématiques et de programmes interdisciplinaires
 - Combattre la dilution des organismes de recherche dans les « sites », et refuser que son rôle avenir soit de monter des programmes nationaux définis en dehors de la science
 - Porter vos aspirations pour l'avenir de l'INSB et du CNRS.
-